

CABINET

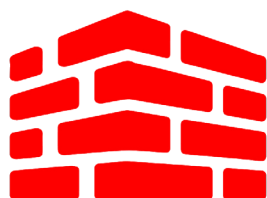
conditions de travail - emploi - salariat

MIDI-CTES

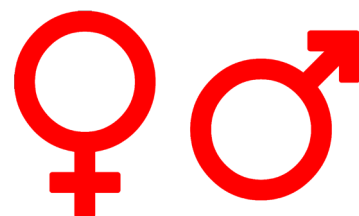
EXPERTISE CSE / CHSCT



RISQUE GRAVE



**PROJET
IMPORTANT**



ÉGALITÉ PRO



06.32.58.68.29



contact@midi-ctes.fr



midi-ctes.fr



28 avenue Léon Blum, 31 500 Toulouse

N° APE : 7220Z - Recherche et développement en sciences humaines et sociales

Siret : 818 107 823 00036

AVOIR RECOURS À UNE EXPERTISE CSE / CHSCT

«Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective de la sécurité et de la santé de travail ainsi qu'à la gestion des risques»
Préambule de la Loi

Le CSE / CHSCT peut faire appel à un expert certifié dans deux cas principaux :

1 Lorsqu'un risque grave, révélé ou non par un accident du travail, une maladie professionnelle ou à caractère professionnel est constaté dans l'établissement.

2 En cas de projet important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail.

Quelques exemples de risques graves :



Physique



Électrique | Nucléaire



Amiante



Psychosocial



Chimique

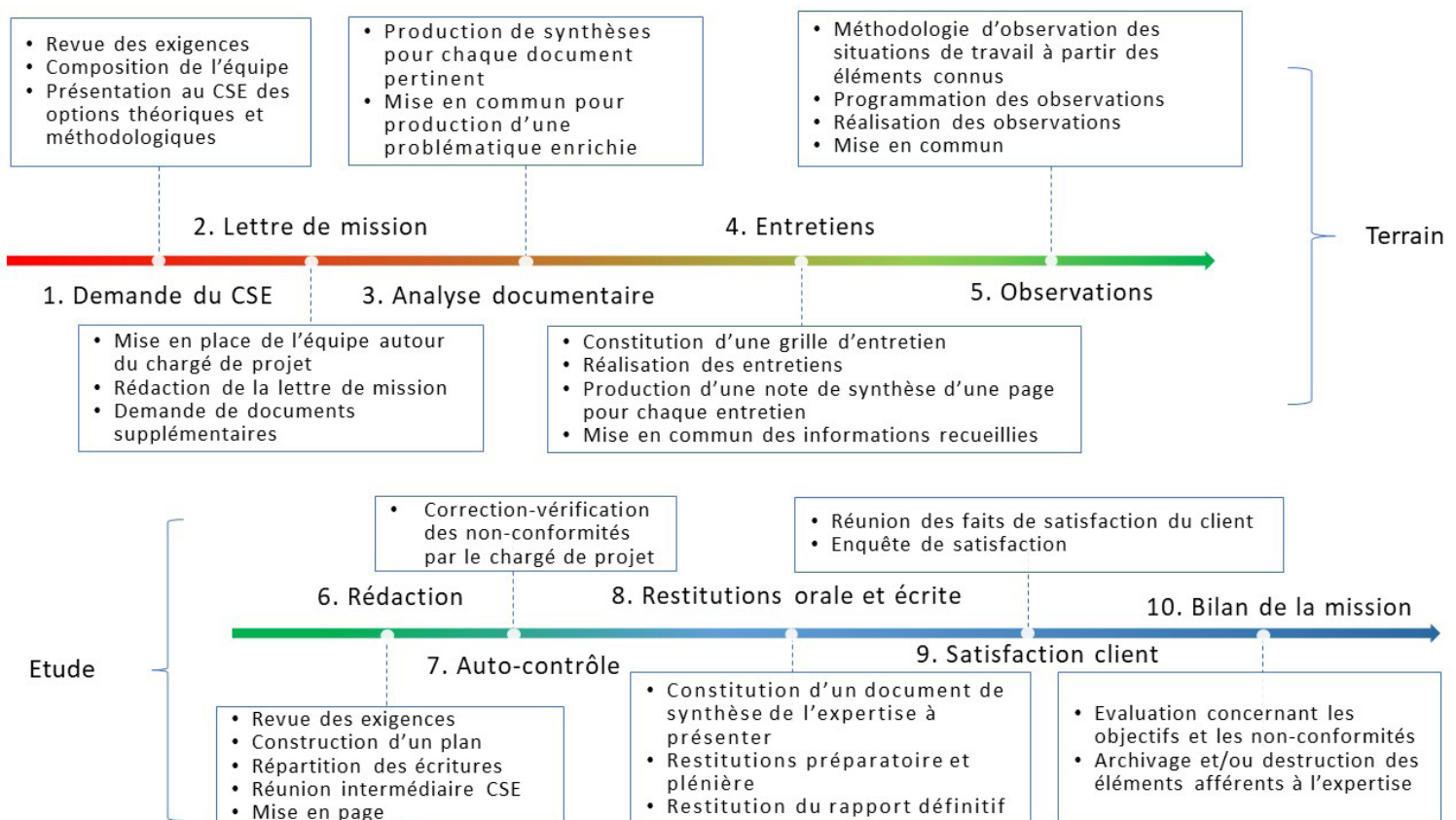


Trajet

Le CSE/CHSCT est consulté avant toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, notamment :

- Avant toute transformation importante des postes de travail
- Avant toute modification des cadences et de normes de productivité

LES DIX POINTS D'UNE EXPERTISE CSE/CHSCT AVEC MIDI-CTES



INSTRUIRE LA DEMANDE

- Objectifs :
- Analyser la demande, la contextualiser et l'historiciser
 - Confronter les points de vue
 - Élaborer une problématique

Méthode :

Analyse documentaire

- Recueillir des données générales (DUER, Organigrammes, etc.)
- Recueillir des données sociales (Bilans CSSCT, Registre spécial de consignation des DGI, AT/MP, absentéisme, turn-over, etc.)
- Recueillir des données spécifiques au secteur

Entretiens

- Les représentants du personnel au CSE
- La direction et/ou ses représentants
- Le service RH
- L'inspecteur du travail
- Le médecin du travail
- L'assistant social
- Le chargé de prévention / ACFI
- Le référent CARSAT

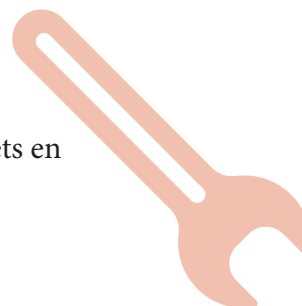


CONSTRUIRE LE DIAGNOSTIC

- Objectifs :
- Accéder au travail réel, révéler les possibles effets en termes de tension.

- Méthode :
- Entretiens collectifs et individuels
 - Observations de l'activité de travail
 - Questionnaires en ligne

- Traitement statistique
- Métrologie bruit, température, lumière, empoussièrement
- Analyse documentaire complémentaire



REMETTRE LE RAPPORT D'EXPERTISE

- Objectifs :
- Présenter le travail de terrain réalisé
 - Présenter l'analyse des données en lien avec la problématique
 - Transmettre au CSE les outils pour s'approprier l'analyse
 - Proposer des préconisations

- Méthode :
- Un rapport neutre, objectif, pédagogique sur des bases techniques et scientifiques
 - Une restitution en réunion préparatoire et en séance plénière du CSE/CHSCT



QUI SOMMES-NOUS ?

Le cabinet d'expertise MIDI-CTES réunit des spécialistes de l'analyse du travail au sein d'une structure à taille humaine, gérée en SCOP et dédiée à la défense des droits des salariés et à la prévention des risques professionnels et sociaux auprès des CSE et CHSCT des entreprises et des services. Notre démarche qualitative prend soin d'inclure les collectifs de travail au sein des processus d'expertise et de formation afin d'engager une prise en charge collective des situations de travail de votre entreprise.

Notre méthode est forte d'une expérience de recherche confirmée. Elle fait dialoguer les connaissances scientifiques avec une réflexion de terrain, pour livrer sur mesure une analyse cohérente et compréhensible des changements qui affectent votre travail. Notre système de management de la qualité s'applique à l'heure actuelle sur notre activité d'expertise au sens de l'article L. 2315-94 du code du travail, encadrée par l'arrêté du 07/08/2020 relatif aux modalités d'exercice de l'expert habilité auprès du CSE.

NOS COMPÉTENCES

- Sociologie du travail
- Anthropologie politique et économique
- Droit social
- Psychologie
- Ergonomie
- Histoire

Nous nous inscrivons dans un réseau d'experts CSE en analyse financière et de chercheurs avec qui nous partageons des valeurs communes.

NOS VALEURS

Nous partageons un engagement pour l'amélioration des conditions de production, pour la santé au travail et l'environnement. Nous avons comme point commun un intérêt pour les bouleversements actuels dans la sphère du travail, et le souci de faire dialoguer les connaissances issues de différents domaines scientifiques avec une réflexion de terrain, au service de l'action concrète.

DÉONTOLOGIE

Respect du secret professionnel.
Vous devez pouvoir vous reconnaître dans l'expertise sans que l'on vous reconnaisse.

INDÉPENDANCE

Nous sommes totalement indépendants des directions. Nous n'intervenons qu'avec l'accord des IRP.

ENGAGEMENT

Pour l'amélioration des conditions de production. Pour favoriser le pouvoir d'agir des salariés

PÉDAGOGIE

Nous vous informons de la progression des travaux.
Chaque membre du CSE doit comprendre l'expertise et ses résultats.

NOS RÉFÉRENCES

Secteurs

- Raffineries
- Énergie
- BTP
- Transports
- Industrie (Lean Manufacturing)
- Grande distribution
- Offices HLM
- Centres Hospitaliers
- Secteur médico-social
- Associatifs et sportifs
- SSII

Thématiques

- Risques Psychosociaux
- Violence Interne
- Harcèlement
- Réorganisation et changement technologique
- Amiante
- Rapports sociaux et rapports de pouvoir
- Politiques de l'emploi
- Politiques de formation

S
E
T
C
I
M
D
I
C
T
E
S